



Calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels 2019

Direction des concours et de la
mobilité des cadres de direction

Février 2019

Ce document est un calendrier prévisionnel et est publié sous réserve de modifications.

Un concours ou examen professionnel peut être ajouté ou supprimé

Des dates de concours et examens professionnels peuvent être modifiées sans que ces décisions aient à être justifiées et puissent faire l'objet d'une réclamation

Seule la parution au Journal officiel des arrêtés d'ouverture des concours et examens professionnels confirme leur organisation

La direction des concours et de la mobilité des cadres de direction ne saurait être tenue pour responsable des annonces erronées de concours diffusées par les organes de presse. Par ailleurs, ces informations étant susceptibles de modification en cours d'année, il appartient aux candidats d'obtenir confirmation des dates auprès du CNFPT.

Pour faire acte de candidature, vous pouvez :

- soit vous inscrire en ligne sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr) pendant la période de retrait des dossiers ;
- soit envoyer au siège du CNFPT – Service des concours (80 rue de Reuilly – CS 41232 – 75578 PARIS Cedex 12) une demande écrite de dossier, accompagnée d'une enveloppe grand format, libellée à vos noms et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 160 gr en moyenne.

Aucune demande de dossier d'inscription ne sera prise par téléphone ou messagerie électronique.

A NOTER

Le concours externe est ouvert aux candidats possédant un niveau de diplôme déterminé.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics ayant accompli une certaine durée de services publics effectifs.

Le troisième concours est ouvert aux personnes justifiant d'une expérience en qualité d'élu, de responsable d'association ou d'une ou plusieurs activités professionnelles de droit privé, pendant une certaine durée. Les titulaires de contrats emplois-jeunes peuvent avoir accès à ce troisième concours.

Concours d'administrateur territorial

| Période de retrait des dossiers d'inscription | Date limite de dépôt des dossiers d'inscription | Période de déroulement des épreuves | Catégorie | Conditions générales d'inscription* | | |
|---|---|---|-----------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|
| | | | | Externe | Interne | 3 ^{ème} concours |
| 2 0 1 9 | | | | | | |
| Du 18 mars au 12 avril 2019 | Le 19 avril 2019 | Epreuves écrites : Du 24 au 28 juin 2019 Epreuves orales : octobre / novembre 2019 | A + | BAC + 3 | 4 ans d'ancienneté | 8 ans |

Date d'entrée en scolarité : 1^{er} janvier 2020

Examen professionnel d'administrateur territorial

| Période de retrait des dossiers d'inscription | Date limite de dépôt des dossiers d'inscription | Période de déroulement des épreuves | Catégorie | Conditions générales d'inscription* |
|---|---|---|-----------|---|
| 2 0 1 9 | | | | |
| Du 07 janvier au 08 février 2019 | Le 15 février 2019 | Examen des dossiers : mars 2019 Epreuves orales : mai 2019 | A + | Cf. décret n°2013-738 du 12 août 2013 (article 9) |

* Pour connaître les conditions précises d'inscription, se reporter aux brochures d'information disponibles sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr).

Concours d'ingénieur en chef territorial

| Période de retrait des dossiers d'inscription | Date limite de dépôt des dossiers d'inscription | Période de déroulement des épreuves | Catégorie | Conditions générales d'inscription* | | |
|---|---|---|-----------|-------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| | | | | Externe | Interne | 3 ^{ème} concours |
| 2 0 1 9 | | | | | | |
| Du 06 au 31 mai 2019 | Le 07 juin 2019 | Epreuves écrites : du 10 au 12 septembre 2019 Epreuves orales : novembre / décembre 2019 | A + | BAC + 5 | 7 ans d'ancienneté | - |

Date d'entrée en scolarité : 1^{er} mars 2020

Examen professionnel d'ingénieur en chef territorial

| Période de retrait des dossiers d'inscription | Date limite de dépôt des dossiers d'inscription | Période de déroulement des épreuves | Catégorie | Conditions générales d'inscription* |
|---|---|---|-----------|--|
| | | | | |
| 2 0 1 9 | | | | |
| Du 18 février au 15 mars 2019 | Le 22 mars 2019 | Examen des dossiers : avril 2019 Epreuves orales : juin 2019 | A + | Cf. décret n°2016-200 du 26 février 2016 (article 7) |

* Pour connaître les conditions précises d'inscription, se reporter à la brochure d'information disponible sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr).

Concours de conservateur territorial de bibliothèques et de conservateur territorial du patrimoine

| Concours | Période de retrait des dossiers d'inscription | Date limite de dépôt des dossiers d'inscription | Période de déroulement des épreuves | Catégorie | Conditions générales d'inscription* | | |
|-------------------------------|---|---|---|-----------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------|
| | | | | | Externe | Interne | 3 ^{ème} concours |
| 2 0 1 9 | | | | | | | |
| Conservateur de bibliothèques | Du 18 mars au 12 avril 2019 | Le 19 avril 2019 | Epreuves écrites : 27 et 28 mai 2019 Epreuves orales: septembre / octobre 2019 | A + | BAC + 3 | 7 ans d'ancienneté | - |
| Conservateur du patrimoine | Avril 2019 | | Epreuves écrites : août 2019 Epreuves orales: novembre 2019 | A + | BAC + 3 | 4 ans d'ancienneté | - |

Date d'entrée en scolarité : 1^{er} janvier 2020

* Pour connaître les conditions précises d'inscription, se reporter aux brochures d'information disponibles sur le site Internet du CNFPT (www.cnfpt.fr).